

Bilan de compétences

Le bilan de compétences est une démarche personnelle, un point sur vos objectifs de carrière et de développement, une réflexion sur vous et votre avenir professionnel.

Les + du Centre Cnam Paris

- Votre bilan est suivi par une équipe dédiée de professionnelles (psychologues, conseillers – formation, conseillers en ressources humaines) qui utilise des outils validés et des techniques fiables.
- Il peut être réalisé pendant ou en dehors de votre temps de travail.
- Il se déroule pendant 24 heures en présentiel au Cnam Paris ou en hybride réparties sur 8 à 12 semaines.



Si vous êtes en situation de handicap, la mission Handi'cnam vous accompagne pour vos études et vos examens.

le cnam



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Il permet d'analyser :

- vos compétences ;
- vos motivations ;
- vos aspirations.

Il facilite l'émergence d'un projet
personne et professionnel.

Pour qui ?

- Les salariés du secteur privé et public et demandeurs d'emploi
- Les membres d'une profession libérale et commerçants et artisans.

Pourquoi?

Identifier et apprécier

- Vos compétences professionnelles.
- Vos capacités personnelles.
- Vos intérêts professionnels, vos valeurs.

Faire le point sur votre évolution professionnelle

- Analyser vos expériences de vie et de travail.
- Anticiper un changement.
- Vous projeter dans l'avenir.

Vous orienter

- Élaborer et/ou valider un projet professionnel.
- Étudier des pistes d'évolution, de mobilité interne-externe.
- Déterminer un plan d'action pour concrétiser votre projet.

Vous former

- Définir vos besoins de formation par rapport à un objectif de qualification et/ou un projet professionnel.
- Préparer la validation de vos acquis pour obtenir plus rapidement un titre ou un diplôme.

Valoriser vos compétences

- Vous situer par rapport au marché du travail.
- Valoriser votre candidature.

Sa réalisation

24 heures d'accompagnement 100% en présentiel ou en hybride

1. Accueil

Une première séance d'accueil en présentiel avec un échange autour de la contractualisation de la démarche et des informations.

2. Investigation

- L'exploration du parcours personnel et professionnel (la relecture du passé) lors d'ateliers en présentiel (8 heures).
- Connaissance de soi (histoire de vie au travail exploration des intérêts personnels et professionnels, valeurs au travail, analyse des compétences, connaissance de l'environnement, enquêtes et recherches documentaires) lors d'entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel (16 heures).

3. Conclusion

Une séance en présentiel :

- analyse des résultats ;
- remise d'un document de synthèse dont le bénéficiaire est le seul destinataire.

Suivi du plan d'action (RDV 6 mois plus tard).

Le financement

- Pour les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi : avec votre CPF (viamoncompteformation.gouv.fr).
- Pour les agents du secteur public : via les services formation ou RH de votre organisation.
- En autofinancement.

Description

Employeurs publics ou privés, France

Travail, FNE, OPCO, financement CPF

Prise en charge individuelle

Tarifs

2400 €

1680 €

Contact : centredebilan.cnamparis@cnam.fr
www.cnam-paris.fr